COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

DÉLIBERATION N° 2025-03-017

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présent(s) :25
Nombre de suffrages exprimés : 26
Nombre d'absent(s) : 1
Nombre de pouvoir(s) : 1

Vote :
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 13 mars 2025

Membres présents en séance :
Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Pierre PASQUIER, Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER, Florence GAVARD, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :
Arnaud DE MAZENOD

Membre(s) ayant donné un pouvoir :
Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Patrice BRAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : TAUX D'IMPOSITION 2025 - VOTE

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214202566-20250327-2025-03-017-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2025
Publication : 04/04/2025

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à voter les taux de la fiscalité directe locale pour les trois taxes sur les ménages : taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties, afin d'obtenir le produit fiscal attendu nécessaire à l'équilibre du budget principal.

Sur proposition de la commission Finances, il est proposé de ne pas augmenter ces taux au vu de la revalorisation des bases 2025.

Taxes	**Taux votés en 2024**	**Proposition Taux 2025**
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants	11,03 %	11,03 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	38,97%	38,97%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	42,21%	42,21%

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres,

- APPROUVE les taux d'imposition indiqués dans le tableau ci-dessus pour l'année 2025.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 2 AVRIL 2025

LE MAIRE,

ERIC LARDON

LE SECRETAIRE DE SEANCE

PATRICE BRAUD